

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES



Résidence autonomie Quiétude





1 - La Résidence autonomie Quiétude	page 3
2 - Le personnel	page 5
3 - Les missions du personnel	page 6
4 - L'accueil / les horaires	page 7
5 - Les logements	page 8
6 - Les espaces communs	page 11
7 - Les services	page 15
8 - Participation à la vie de l'établissement	page 19
9 - Les règles de sécurité et de vie en collectivité	page 21
10 - L'accompagnement médico-social	page 22
11 - La facturation	page 23
12 - Vos droits	page 24
13 - Ordures ménagères et tri sélectif	page 25
14 - Contacts et adresses utiles	page 26

Le mot du maire



Vous avez choisi de venir habiter au Chambon-Feugerolles, à la résidence autonomie Quiétude, et vous êtes maintenant ici chez vous.

Vous y serez entouré d'une équipe de professionnels dynamique et compétente, qui saura vous accompagner et rendre votre quotidien des plus agréables.

La proximité du centre-ville, de ses commerces et ses services, vous facilitera la vie. Le cadre de vie environnant et verdoyant, tout comme la voie verte de l'Ondaine, vous offriront la possibilité d'aller vous promener en toute sérénité, seul ou accompagné.

Le maître mot pour la municipalité, c'est la qualité du service rendu. Et c'est pour cela que le CCAS et la Ville mettent chaque jour tout en œuvre pour rendre votre vie la plus paisible et belle possible.

Bienvenue à Quiétude et au Chambon-Feugerolles, une ville où il fait bon vivre. Toute bonté, mon attention et ma sympathie

David FARA

A blue ink signature of the name David Fara.

Le mot du directeur

Madame,
Monsieur,

L'ensemble des résidents et toute l'équipe vous souhaitent la bienvenue à la résidence autonomie Quiétude.

C'est dans un espace de vie spacieux, adapté, sécurisé et animé que nous vous accompagnerons au quotidien de façon personnalisée, dans le respect de vos droits et vos libertés. Ce livret vous est offert afin de vous permettre de mieux connaître l'établissement. Il contient une série d'informations et de renseignements pratiques sur le fonctionnement de la résidence, les services et les activités proposées.

Soucieux de la qualité de votre parcours au sein de la résidence, nous aurons à cœur de répondre au mieux à vos attentes et besoins.

La Résidence autonomie Quiétude

RESIDENCE AUTONOMIE
QUIETUDE

Construite dans les années 1970, la résidence située en centre-ville du Chambon-Feugerolles, offre 60 logements individuels et 3 logements pour couples, pouvant ainsi accueillir 63 personnes. Les appartements se répartissent sur 3 étages et les espaces communs sont situés en rez-de-chaussée.

La résidence est un lieu de vie où chaque personne dispose d'un logement individuel et peut bénéficier des animations et services collectifs.

Chacun peut s'épanouir dans un cadre sécurisé où le directeur et son équipe sont garants de la bientraitance, du bon fonctionnement et de la qualité des accompagnements et des services proposés.

bon à savoir !

La Résidence Autonomie
Quiétude a fait l'objet d'un programme de rénovation en 2012-2014. Les appartements ont été modernisés ainsi que les espaces communs. De nouveaux espaces ont été créés (salle de jeux, espace bien-être, bibliothèque...)

Le personnel

David Valentin

directeur

Virginie Colomb

adjointe de direction

Maryline Courbon

responsable animation

Un agent de maintenance et gardien de nuit

Deux agents référents cuisine, entretien, service, repas et animation

Trois agents garde de nuit/week-end, entretien, service, repas et animation

Et une équipe en charge de l'entretien, du service, des repas et de l'animation

3

Les missions du personnel

- Proposer aux personnes accueillies, seules ou en couple, un logement confortable,
- Offrir un environnement sécurisé jour et nuit,
- Prévenir la perte d'autonomie par des actions ciblées de prévention,
- Promouvoir un accompagnement social personnalisé de qualité favorisant le bien-être, le confort, l'estime de soi et les liens sociaux,
- Assurer des prestations nécessaires aux besoins particuliers des résidents (entretien, restauration, animation, surveillance),
- Impliquer les résidents dans la vie de la résidence et les choix institutionnels.

L'accueil Les horaires

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h30 à 16h30.

La porte d'entrée est équipée d'un système d'ouverture sécurisé (visio-phone), les résidents disposent d'un pass remis à leur arrivée. La nuit un interphone situé au niveau de la porte d'entrée permet d'appeler le gardien (en cas de problèmes).

 bon à savoir !

L'équipe de direction peut, en cas de besoin, accompagner les personnes dans leurs démarches administratives ou pour des prises de rendez-vous.

Les logements

La résidence propose :

- 55 studios de 27 m²
- 2 studios de 38 m²
- 3 appartements pour couple de 45 m²

Un studio simple est composé de :

- une entrée avec placard mural
- une salle de bains avec douche, wc et appel d'urgence
- un coin cuisine avec réfrigérateur et plaques à induction
- une chambre-séjour avec appel d'urgence.

Le logement pour couple comprend :

- une entrée avec placard mural
- une salle de bains avec douche, wc et appel d'urgence
- un WC supplémentaire
- un coin cuisine avec réfrigérateur et plaques à induction
- un séjour avec appel d'urgence
- une chambre

Les personnes doivent amener leur mobilier personnel afin de personnaliser leur studio à leur convenance.





Kitchenette



Pièce à vivre



Pièce à vivre



Salle de bains

Les équipements

Chaque appartement est équipé de :

- une prise antenne TV
- des volets roulants électriques
- une prise téléphonique

- les résidents ont la possibilité d'installer une machine à laver dans la salle de bains
- mieux vaut installer un lit en 90 cm pour le confort du logement
- Internet : pour une connexion directe à internet, il faut contacter un fournisseur d'accès et installer une « box » via la ligne téléphonique ou la fibre optique.



Référence ampoules

Appliques pièce à vivre, plafonniers couloir, salle de bain et pièce à vivre : ampoule à douille E27

Salle de bains : S19

Cuisine : néon TL5

Les espaces communs

6

Le restaurant



Le restaurant



bon à savoir !

- Les résidents peuvent inviter leurs amis et leur famille pour le déjeuner (sauf les dimanches et les jours fériés). Il suffit d'informer le secrétariat 48h à l'avance.
- Des repas à thème sont organisés tous les mois.

Il est ouvert tous les jours de 11h30 à 14h. Il permet l'organisation de certaines activités et animations (lotto, ateliers pâtisseries etc.). Un goûter est proposé quotidiennement à 16h. Il est parfois servi sur la terrasse.

La terrasse

Située dans le prolongement du restaurant, elle est utilisée dès les beaux jours. Les résidents y ont accès librement. Les goûters y sont parfois servis



bon à savoir !

Un jeu de boules est accessible juste devant la terrasse, des bacs de jardinage à hauteur permettent à celles et ceux qui ont la main verte d'entretenir leur passion.

Le salon

Lieu de convivialité, il est principalement utilisé pour les activités et les animations quotidiennes. Il sert également de lieu de réunion. En dehors de ces temps, c'est un espace ouvert où l'on peut se reposer ou se distraire avec sa famille ou ses amis.



Le salon

bon à savoir !

Des jeux de société et de cartes ainsi qu'un vélo d'appartement sont à disposition des résidents dans cet espace.

La salle de jeux

Cet espace est équipé d'une table de jeux multiactivités (billard américain, jeu de palets, tennis de table) ainsi qu'un jeu de fléchettes électronique.



La salle de jeux

o bon à savoir !

Cet espace dispose d'une télévision grand écran et d'un lecteur DVD « blue Ray » permettant de regarder des projections en 3D. Une sonorisation haut de gamme permet une bonne qualité d'écoute.

La bibliothèque

Les résidents peuvent y trouver les lectures de leurs choix. Les ouvrages sont régulièrement renouvelés grâce au partenariat avec la médiathèque municipale. L'animatrice accompagne et conseille dans le choix des lectures.



La bibliothèque

o bon à savoir !

Cet espace dispose de deux ordinateurs pour celles et ceux qui souhaitent utiliser l'outil informatique.

La salle de réunions

Elle est à la fois utilisée par l'équipe des professionnels pour les temps de réunion et de coordination et pour les activités et les animations, notamment les travaux manuels.

 bon à savoir !

Cette pièce peut faire office de salle de culte SUR demande auprès de l'équipe de direction.



La salle de réunions

L'espace bien-être

Cet espace permet à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de soins de confort et de bien-être dans d'excellentes conditions. Il est ouvert aux coiffeurs, podologues, masseurs kinésithérapeutes, manucures et esthéticiennes. Son utilisation est soumise à un règlement de fonctionnement.



L'espace bien-être

 bon à savoir !

Pour l'utilisation de cet espace il est indispensable de le RÉSERVER et s'INSCRIRE auprès de l'équipe de direction.

Une surveillance continue

Un système d'appel est installé dans chaque appartement. Il permet, en cas de problème médical ou de danger d'avertir le personnel de la résidence à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. En effet, la présence de professionnels est continue, 24h/24 toute l'année.

L'entretien des appartements

L'équipe de la résidence réalise l'entretien des logements une fois par mois : nettoyement des sols, de la salle de bain et de la kitchenette avec dégivrage du réfrigérateur. L'entretien du linge personnel est à la charge du résident ou de sa famille.

 bon à savoir !

La résidence peut fournir des draps de couchage qui sont changés une fois par mois lors de l'entretien de l'appartement.

Les services

La restauration

Le restaurant est ouvert tous les jours de la semaine (toute l'année) à partir de 11h30. Chaque résident doit prendre au minimum 15 repas par mois. Cette prestation comprend une préparation pour le repas du soir, si la personne le souhaite. Les dimanches et jours fériés un repas unique est proposé.



Le restaurant

bon à savoir !

Il existe un choix entre deux menus du lundi au samedi. La secrétaire peut aider à remplir les fiches de choix des menus.

Pour annuler un repas, il faut en informer le secrétariat au moins 3 jours à l'avance du lundi au samedi et 4 jours pour le dimanche et les jours fériés. Si pour une absence médicale, le résident ne peut rejoindre le restaurant avant 12h, son repas est mis de côté. Il pourra être récupéré à son retour. Si le résident est malade, un plateau repas pourra lui être monté dans son logement.



Repas à thème

bon à savoir !

De nombreux Repas à thèmes sont proposés, suivis par une après-midi musicale.

Les activités et les animations

La résidence propose un programme mensuel d'animations auxquelles chacun peut participer en fonction de ses envies et ses désirs.

Les activités proposées sont variées et peuvent répondre à différents besoins.

De nombreux ateliers et thématiques sont proposés dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie.



Maintenir son autonomie physique et psychique

- Gym douce
- Jeux de mémoire
- Promenade
- Conférence



Maintenir un lien social

- Participation aux événements (Semaine bleue, Téléthon...)
- Organisation de manifestations ouvertes à tous (loto, kermesse...)



Se cultiver, se divertir, se distraire

- Spectacle : musique, théâtre...
- Projections cinéma, documentaires
- Sorties à thèmes
- Lectures
- Jeux de société, de cartes, pétanque



Se sentir bien dans son corps

- Relaxation, détente
- Coiffure, maquillage



Créer, inventer, s'exprimer

- Atelier d'écriture
- Atelier de travaux manuels
- Atelier chorale



Se sentir utile, être occupé

- Atelier pâtisserie
- Atelier cuisine



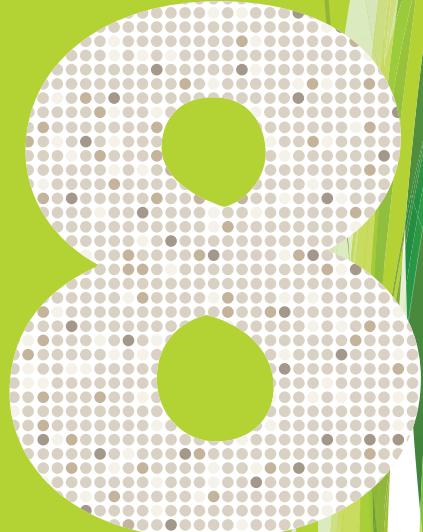
bon à savoir !

- Certaines sorties telles que des sorties au restaurant ou à des spectacles sont organisées moyennant une participation financière.
- Les anniversaires sont fêtés une fois par mois lors d'une après-midi festive.
- Un minibus permet de se rendre en centre-ville le vendredi à 9h30.

Le journal quotidien

Le quotidien local est à la disposition des résidents tous les jours dans le salon goûter.

Participation à la vie de l'établissement



La Résidence autonomie Quiétude propose de participer à la vie de l'institution grâce à différentes commissions.

Le conseil de vie sociale

Le rôle principal de ce conseil est de donner un avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de la résidence et de proposer des solutions d'amélioration.

Il peut donner un avis sur :

- l'organisation
- la vie quotidienne
- les activités d'animation
- les travaux à venir
- la qualité des locaux et leur entretien
- la vie institutionnelle et sociale
- les droits et libertés
- le prix des services rendus et les tarifs de séjour
- les modifications de l'accueil et de l'accompagnement.
- les prestations proposées

Il est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ainsi qu'à la procédure d'évaluation de la résidence. Il examine les résultats des enquêtes de satisfaction.

La commission restauration

Elle permet d'échanger sur le thème de la prestation restauration.

Les participants peuvent donner leur avis sur :

- le choix des menus
- la texture des aliments
- la cuisson des aliments
- la qualité du service
- le choix de la vaisselle et du mobilier de restauration
- l'organisation des repas à thème
- les animations sur la cuisine
- les horaires du déjeuner

 bon à savoir !

- chaque résident peut faire partie de ces commissions. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact avec la direction.
- la composition des commissions est affichée sur le panneau d'information situé à côté du secrétariat.

Les règles de sécurité et de vie en collectivité



Règles de sécurité

- Pour une absence de plus d'une journée (notamment la nuit), merci de l'indiquer à l'un des membres de l'équipe de direction.
- Il est interdit de :
 - Modifier les installations électriques et d'utiliser un appareil de chauffage auxiliaire.
 - Faire poser des verrous de sûreté supplémentaires.
 - Jeter dans les éviers et WC des objets susceptibles d'obstruer les canalisations.
 - Avoir dans son logement des matières dangereuses ou dégageant de mauvaises odeurs.
 - Entreposer des objets sur le rebord des fenêtres, dans les escaliers ou les espaces communs.
- Par mesure de sécurité, il est fortement conseillé de :
 - Ne pas fumer dans le lit.
 - Ne pas installer de tapis dans l'appartement.
 - Ne pas laisser l'appartement ouvert durant son absence en journée (la direction n'est pas responsable en cas de perte, vols ou autre dans votre studio).
 - Ne pas nourrir les animaux errants aux abords de la résidence.

Vie en collectivité

Celle-ci impose une attitude courtoise vis-à-vis de ses voisins et du personnel de la résidence : politesse, respect, civilité.

Le résident s'engage donc à s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité ou la sécurité de la résidence.

L'accompagnement médico-social



Accompagnement social

Si les revenus sont insuffisants, une partie des frais d'hébergement pourra être prise en charge par le Département de la Loire au titre de l'aide sociale à l'hébergement et/ou par la Caisse d'allocations familiales au titre de l'aide au logement.

Accompagnement médical

- Vous pouvez être suivi par un médecin libéral de votre choix,
- Vous avez également le choix de votre infirmier(e) pour votre médication ou vos soins,
- Vous pouvez bénéficier de l'intervention d'aide à domicile,
- Vous pouvez vous faire livrer vos traitements directement à la résidence.

Personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance dans les conditions définies au premier alinéa de l'article L1111-6 du code de la santé publique. La personne de confiance est consultée dans le cas où la personne intéressée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits ou est dans l'incapacité de s'exprimer.

La facturation

Elle est réalisée mensuellement à terme échu. Elle est à régler par chèque ou par prélèvement automatique.

La facturation

Le prix de journée et le prix d'un repas sont fixés par arrêté du président du Département de la Loire, sur proposition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Le prix de journée est constitué d'un tarif unique qui comprend l'ensemble des charges locatives (eau, électricité et chauffage). L'abonnement téléphonique et internet restent à la charge du locataire.

Les tarifs

Vos droits



- Contrat de séjour : un contrat de séjour est conclu entre le résident (ou son représentant légal) et l'établissement.
- Informatique et liberté : lors de l'admission, les renseignements administratifs et médicaux demandés peuvent éventuellement faire l'objet de traitements informatiques. En application de la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification sur les informations nominatives vous concernant. Vous pouvez l'exercer auprès du directeur.
- Communication du projet d'accompagnement personnalisé : il est accessible à tout moment auprès de l'équipe de direction.
- Réclamations, plaintes, éloges concernant le fonctionnement ou les services proposés peuvent être adressés sur rendez-vous ou par courrier au directeur de l'établissement.
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie : elle garantit le respect des principes éthiques et déontologiques dans l'établissement.

Ordure ménagères et tri sélectif



Afin de s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne, la Résidence autonomie Quiétude s'inscrit dans une démarche de tri sélectif.

Un local, situé au niveau -1, est accessible par l'ascenseur ou par les escaliers pour la collecte des ordures ménagères. Il est demandé de respecter le tri sélectif pour les déchets recyclables et le verre. Pour toute question, s'adresser au secrétariat.



Contacts et adresses utiles

ALMA

Pour dénoncer toute forme de maltraitance
Tél : 04 77 38 26 26 ou 39 77

CSAPA

Centre de soins d'accompagnement et de prévention
en addictologie
Tél : 04 77 21 35 13

Numéro national de prévention du suicide
3114

Résidence autonomie Quiétude

1 rue du Maquis
42500 Le Chambon-Feugerolles
04 77 10 01 35
quietude@lechambon.fr

